

S.I.R.D.  
135, rue de l'Industrie  
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26  
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **47-12**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Comité syndical  
Du 12 Juillet 2012**

Le douze juillet deux mille douze, à dix-huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la Présidence de Christian COIGNÉ, Président du SIRD.

**Date de convocation** : 5 juillet 2012

Nombre de délégués en exercice : Présents : 10 Votants : 12

**Présents** : M. BAFFERT, V BELLE, C COIGNÉ, C DIDIER, F GILABERT, G JULLIEN, M MASTROMAURO(2), P MOLINARO, M REPELLIN, J TESSAIRE (2)

**ABSENTS excusés** : Y BOULARD, M BROUZET, A CARBONARI, J CARRIER, G FRIER, J GAUTHIER, V GONNET, D ROUX

**Secrétaire de séance** : Valérie BELLE

**Président de séance** : Christian COIGNÉ

**Objet** : **PREVENTION DE LA DELINQUANCE**

Validation de l'avenant à la convention avec l'association AGIL pour l'action médiation de nuit sur les communes de Fontaine, Seyssinet-Pariset, Seyssins pour l'année 2012

**Rapporteur** : Marcel REPELLIN

Le Vice-président expose :

En lien avec la convention sur la « Médiation sociale de nuit 2012 », présenté en séance le 18 janvier 2012, et suite à l'évolution que doit suivre cette action, vous voudrez bien trouver ci-joint un avenant proposant un nouveau cardage financier.

Pour rappel et dans le cadre des travaux du CISPD et de la validation de l'axe de travail : Médiation Sociale, le vice-président a proposé au comité syndical la validation d'une convention avec l'association AGIL, relative à la poursuite du service de Médiation Sociale en Soirée sur les communes de Fontaine, Seyssinet-Pariset, Seyssins pour l'année 2012.

### Missions

Deux objectifs ciblés restent : 1) Assurer une réponse et une écoute réactive aux difficultés rencontrés par les habitants par l'intervention des médiateurs.

2) Construire ou reconstruire du « lien social » et du dialogue entre et avec les habitants.

### Objet

L'objet de cet avenant est, d'une part de déployer des moyens humains supplémentaires et notamment deux fois 0,3 ETP, soit 2 fois 11 heures de présence sur la commune de Fontaine

Ce binôme supplémentaire sera présent les mardis de 17h00 à minuit et les mercredis, soit de 14 à 18 heures soit de 17 à 21 heures.

D'autre part ce temps supplémentaire représentera un coût supplémentaire de 3 000 euros pour la collectivité.

Le budget ainsi modifié se compose de

La participation du SIRD, Syndicat Intercommunal de la Rive Gauche du Drac, s'élève à 30 000 euros. Cette participation fera l'objet de 4 versements de 7 500 euros, qui interviendront à chaque fin de trimestre, sur présentation de factures établies par l'association AGIL.

La participation du SIRD, Syndicat Intercommunal de la Rive Gauche du Drac, qui s'élève à 30 000 euros voté lors du BP 2012 + 3000 € lié au présent avenant, soit 33 000 €. Cette participation fera l'objet de 2 versements de 7500 euros, et de 2 versements de 9000 € qui interviendront à chaque début de trimestre, sur présentation de factures établies par l'association AGIL.

Ce coût supplémentaire n'accroîtra pas l'enveloppe annuelle prévisionnelle de la compétence « prévention », qui subira une légère modification quant à l'affectation des ressources pour des actions qui devraient se montrer moins onéreuses que prévu.

Après débat,

Le comité syndical

✓VALIDE la convention avec AGIL

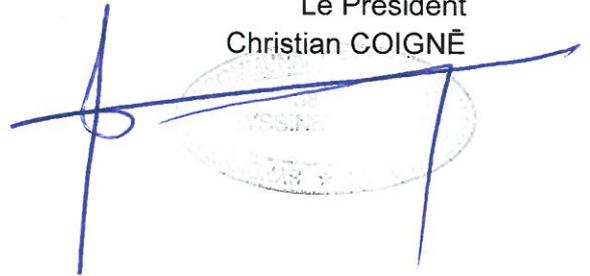
✓AUTORISE le Président à signer la convention

✓ DIT que les crédits sont prévus au BP 2012, compte 611 Chapitre 011 fonction 101

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Fait à Seyssinet-Pariset, le 13 juillet 2012

Le Président  
Christian COIGNÉ

A handwritten signature in blue ink is written over a circular stamp. The signature is a stylized, cursive 'C' followed by a horizontal line and a vertical line. The stamp is partially obscured by the signature and contains some faint, illegible text.

